

Les diverses facettes de l'agro-écologie pour l'UNPCB

Karim Traoré (unpcb@fasonet.bf; tkarim57@yahoo.fr)

L'UNION NATIONALE des producteurs de coton du Burkina Faso (UNPCB) mène depuis plusieurs années une série d'actions visant à promouvoir des pratiques relevant de l'agro-écologie.

► Karim Traoré est président du Conseil de gestion de l'Union nationale des producteurs de coton du Burkina Faso (UNPCB).

GDS : Quelles activités l'UNPCB mène-t-elle dans le domaine de l'agro-écologie ?

KARIM TRAORÉ : L'UNPCB a mené plusieurs activités de promotion de l'agro-écologie. Nous avons créé un programme de promotion du coton biologique et filières associées en 2004 avec pour objectif de promouvoir un système de production soucieux de l'environnement et d'augmenter les revenus des petits producteurs et productrices qui ne pouvaient pas s'insérer dans le système conventionnel de production du coton. Aussi, depuis 2007, avec l'appui financier de l'AFD

et de la Banque mondiale, nous avons aussi mis en place un programme de promotion des techniques de semis sous couvert végétal (SCV), qui nous permet de diminuer le ruissellement des eaux de pluie sur les parcelles de culture, d'améliorer la résistance des cultures aux poches de sécheresse et d'augmenter les rendements, de l'ordre de 20 à 30 % dans certains cas. Nous avons créé une cellule « Bonnes pratiques agricoles », financée par la FAO, pour initier les membres à une bonne gestion des intrants pour limiter leurs impacts sur l'environnement et pour vulgariser la production et l'utilisation de la fumure organique.

GDS : Pouvez-vous détailler davantage le programme de promotion du coton biologique ?

KT : Les produits sont certifiés biologiques et commerce équitable (FLO) grâce à l'appui technique et financier de nos partenaires. L'UNPCB appuie les producteurs/trices de coton bio pour la production, la collecte et l'écoulement de leur production. Le prix producteur est le prix minimum garanti par FLO : 325 F CFA/kg au producteur et 34 F CFA/kg de prime « équitable » payés au groupement. La production est vendue à des acheteurs nationaux et internationaux : des contrats de vente sont négociés et signés par l'UNPCB pour le compte des producteurs de coton. De notre côté nous finançons et conduisons les actions de recherche et de gestion des partenariats (techniques, financiers et commerciaux), nous contribuons financièrement à la prise en charge de l'équipe d'encadrement technique des producteurs de coton bio et nous organisons et finançons des sessions de formations pour ces producteurs/trices.

GDS : Comment expliquez-vous que les petits producteurs concernés par le programme de promotion du coton biologique n'arrivaient pas à s'insérer dans

le système conventionnel ?

KT : Au Burkina Faso, il faut avoir un minimum de moyens pour accéder aux intrants nécessaires à la production du coton conventionnel. En agriculture biologique, vous n'avez pas besoin de crédit car tous les éléments que vous utilisez se trouvent dans la nature autour de vous. En conventionnel, il faut environ 100 000 Francs CFA de crédit pour cultiver un hectare.

GDS : Le programme vise-t-il également la reconversion en bio des producteurs conventionnels ?

KT : Non. En particulier parce que lorsque vous utilisez des engrais minéraux dans votre parcelle, vous êtes déclassés de la production biologique pour les trois années à venir car les sols conservent plusieurs années ces produits.

GDS : Quels sont les résultats de ce programme ?

KT : Ce programme a permis d'atteindre des résultats appréciables en termes d'amélioration des revenus des productrices et producteurs, de la gouvernance des organisations communautaires au niveau village et des conditions de vie des communautés. Aujourd'hui, il existe un fort engouement des producteurs pour la production biologique. Cela est illustré par l'extension du programme de trois zones de production à son démarrage en 2004, à sept zones couvrant une douzaine de provinces réparties dans l'ensemble des grandes zones cotonnières du Burkina Faso. Le rendement est passé de 400 kg/hectare à une moyenne de 500 à 550 kg/ha. En conventionnel, on a un rendement moyen de 1 000 kg/ha mais le prix au kilo du coton bio est au moins 100 Francs plus élevé que celui du coton conventionnel. Des infrastructures socio-économiques (centre d'alphabétisation, réalisation de forage, cantines et fournitures scolaires, infrastructures de stockage...) ont été réalisées avec des investissements financés grâce à la prime équitable et à l'appui de certains partenaires.

GDS : Quelles difficultés avez-vous rencontré dans la mise en œuvre de ce programme ?

KT : La question la plus forte a été : comment respecter les conditions de certification biologique ? Il a fallu des formations et un encadrement rapproché des producteurs/trices : cela n'a pas été facile. Au Burkina Faso, nous avons trois types de coton : biologique, conventionnel et OGM (coton Bt). Il a fallu encadrer de près les producteurs biologiques pour qu'il

n'y ait pas de mélange avec le coton conventionnel et le coton Bt. Il faut un minimum d'espacement entre les parcelles de coton biologique et les parcelles de coton OGM pour éviter la contamination. Le problème c'est que cette distance n'est pas toujours respectée. Certains producteurs/trices ont dû modifier leur plan d'assolement afin de respecter l'isolement des parcelles de coton bio-équitable par rapport aux champs de coton conventionnels et OGM. Il a fallu aussi mener des actions de sensibilisation entre ces différents producteurs pour que les deux types de culture puissent cohabiter sur un même territoire.

GDS : *La charge de travail supplémentaire n'a-t-elle pas constitué un obstacle ?*

KT : La production biologique demande plus de travail physique que la culture de coton conventionnelle car il faut fabriquer de la fumure organique par exemple. Mais cela n'a pas constitué un obstacle car cette charge de travail supplémentaire est récompensée par une hausse des rendements et des prix du coton plus élevés.

GDS : *Quelles sont aujourd'hui les superficies en conventionnel et en biologique ?*

KT : Pour la campagne 2013-2014, il y avait environ 7 000 producteurs de coton biologique cultivant environ 4 400 hectares. On comptait parallèlement 350 000 chefs d'exploitation de coton conventionnel, sur 700 000 hectares environ.

GDS : *La culture biologique pourrait-elle à terme remplacer la culture conventionnelle ?*

KT : Non, elle ne peut que compenser les éventuels effets négatifs de la culture conventionnelle et permettre d'améliorer les revenus et les conditions de vie des producteurs qui n'ont pas accès à la culture de coton conventionnel. Cette production biologique joue un rôle très important, surtout pour les femmes, qui ont encore moins accès au crédit. Il serait très difficile au Burkina Faso de cultiver du coton biologique sur de grandes superficies à cause du travail physique demandée : imaginez 10 ou 20 hectares à défricher sans utiliser d'herbicides ! Et puis cela impliquerait de changer tout notre système et toutes nos pratiques ; il faudrait par exemple des semences non traitées avec des produits chimiques.

GDS : *Pensez-vous que le mode de culture biologique permettrait de produire suffisamment pour nourrir le pays ?*

KT : Le défi est de très grande taille et sa réalisation exigera beaucoup de changements profonds en termes de politique agricole, habitudes culturelles, qui dans le contexte actuel semble utopique. D'ailleurs aucun pays au monde n'a réussi un tel exploit.

GDS : *Faites-vous le même constat pour les autres pratiques agro-écologiques que vous promouvez ?*

KT : C'est différent car en agro-écologie les intrants chimiques, notamment les engrais, ne sont pas inter-

dits. Dans les cultures SCV, on peut aussi utiliser des herbicides. Il y a des difficultés bien sûr : l'insuffisance de biomasse, la charge élevée de travail, l'insuffisance de matériel comme les pioches et les charrettes, la vaine pâture. Mais tous ces programmes ont permis une amélioration des rendements au niveau national, un renforcement et une plus grande durabilité de la production du coton. L'agriculteur qui utilise moins de pesticides et d'engrais minéraux diminue par ailleurs les charges à l'hectare de son exploitation.

GDS : *Existe-t-il pour vous une opposition entre agro-écologie et OGM ?*

KT : Aucune. Les pratiques agro-écologiques que nous promouvons s'appliquent à nos cultures de coton Bt. Le coton Bt produit au Burkina permet d'ailleurs de réduire le nombre de traitements pesticides et ainsi de protéger l'environnement. ■

L'UNPCB

CRÉÉE EN 1998, l'UNPCB est l'organe suprême des Groupements des producteurs de coton qui ont pour but de faciliter l'approvisionnement en intrants et matériels agricoles, la bonne gestion des crédits, l'augmentation de la production.

Une séance de formation en technique de montage d'une fosse fumière



© UNPCB